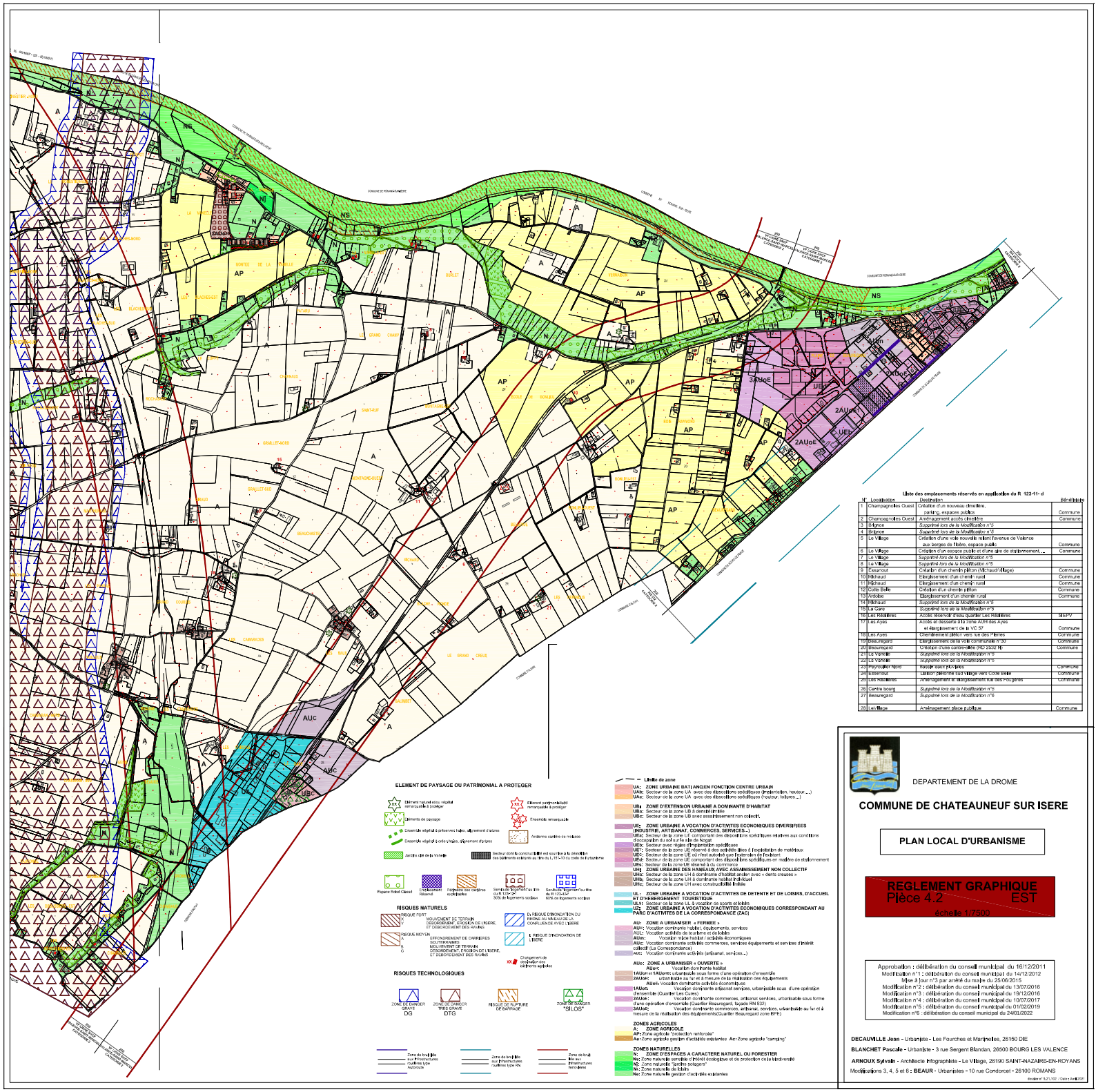

Liste des emplacements réservés en application du R. 123-11- d

N°	Localisation	Destination	Bénéficiaire
1	Champagnolles Ouest	Création d'un nouveau cimetière, parking, espaces publics	Commune
2	Champagnolles Ouest	Aménagement accès cimetière	Commune
3	Brignon	*Supprimé lors de la Modification n°5*	
4	Brignon	*Supprimé lors de la Modification n°5*	
5	Le Village	Création d'une voie nouvelle reliant l'avenue de Valence aux berges de l'Isère, espace public	Commune
6	Le Village	Création d'un espace public et d'une aire de stationnement,...	Commune
7	Le Village	*Supprimé lors de la Modification n°5*	
8	Le Village	*Supprimé lors de la Modification n°5*	
9	Essartout	Création d'un chemin piéton (Michaud/Village)	Commune
10	Michaud	Elargissement d'un chemin rural	Commune
11	Michaud	Elargissement d'un chemin rural	Commune
12	Colle Belle	Création d'un chemin piéton	Commune
13	Ardoise	Elargissement d'un chemin rural	Commune
14	Michaud	*Supprimé lors de la Modification n°5*	
15	La Gare	*Supprimé lors de la Modification n°5*	
16	Les Réalières	Accès réservoir d'eau quartier Les Réalières	SIEPV
17	Les Ayes	Accès et dessertes à la zone AUH des Ayes et élargissement de la VC 57	Commune
18	Les Ayes	Cheminement piéton vers rue des Pierres	Commune
19	Beauregard	Elargissement de la voie communale n°207	Commune
20	Beauregard	Création d'une contre-allée (RD 2532 N)	Commune
21	La Varenne	*Supprimé lors de la Modification n°5*	
22	La Varenne	*Supprimé lors de la Modification n°5*	
23	Peyroudier Nord	Bassin eaux pluviales	Commune
24	Esseloup	Liaison piétonne sud village vers Colle Belle	Commune
25	Les Hauteries	Aménagement et élargissements rue des Hauteries	Commune
26	Centre bourg	*Supprimé lors de la Modification n°5*	
27	Beauregard	*Supprimé lors de la Modification n°6*	
28	LeVillage	Aménagement place publique	Commune

ELEMENT DE PAYSAGE OU PATRIMONIAL A PROTEGER

Elément naturel et/ou végétal remarquable à protéger

Eléments de paysage

Ensemble végétal à préserver haies, alignement d'arbres

Ensemble végétal à créer haies, alignement d'arbres

Sente qui doit être construite

Elément patrimonial bâti remarquable à protéger

Ensemble remarquable

Ancienne carrière de molasse

Sente et dont la constructibilité est soumise à la démolition des bâtiments existants au titre du L.15-1 du code de l'urbanisme

Espace Boisé Classé

Emplacement Réservé

Périmètre des carrières exploitables

Servitude "gel" (art L111-10 du code de l'urbanisme) 50% de logements sociaux

Servitude "gel" (art L111-10 du code de l'urbanisme) 50% de logements sociaux

RISQUES NATURELS

RISQUE FORT

RISQUE MOYEN

MOUVEMENT DE TERRAIN DEBORDEMENT, EROSION DE L'ISERE, ET DEBORDEMENT DES RAVINS

EFFONDREMENT DE CARRIERES SOUTERRAINES MOUVEMENT DE TERRAIN DEBORDEMENT, EROSION DE L'ISERE, ET DEBORDEMENT DES RAVINS

B1 RISQUE D'INONDATION DU RHONE AU NIVEAU DE LA CONFLUENCE AVEC L'ISERE

B RISQUE D'INONDATION DE L'ISERE

Changement de destination des bâtiments agricoles

RISQUES TECHNOLOGIQUES

ZONE DE DANGER GRAVE DG

ZONE DE DANGER TRES GRAVE DTG

RISQUE DE RUPTURE DE BARRAGE

ZONE DE DANGER "SILOS"

Zone de bruit liée aux infrastructures routières type Autoroute

Zone de bruit liée aux infrastructures routières type RN

Zone de bruit liée aux infrastructures ferroviaires

Limite de zone

UA: ZONE URBAINE BATI ANCIEN FONCTION CENTRE URBAIN

UAa: Secteur de la zone UA avec des dispositions spécifiques (implantation, hauteur....)

UAc: Secteur de la zone UA avec des dispositions spécifiques (hauteur, toitures...)

UB: ZONE D'EXTENSION URBAINE A DOMINANTE D'HABITAT

UBa: Secteur de la zone UB à densité limitée

UBc: Secteur de la zone UB avec assainissement non collectif.

UE: ZONE URBAINE A VOCATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES DIVERSIFIEES (INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCES, SERVICES...)

UEac: Secteur de la zone UE comportant des dispositions spécifiques relatives aux conditions d'occupation du sol sur le site de Nogat

UEb: Secteur avec règles d'implantation spécifiques

UEt: Secteur de la zone UE réservé à des activités liées à l'exploitation de matériaux

UEc: Secteur de la zone UE où n'est autorisé que l'extension de l'existant.

UEst: Secteur de la zone UE comportant des dispositions spécifiques en matière de stationnement

UEv: Secteur de la zone UE réservé à du commerce

UH: ZONE URBAINE DES HAMEAUX AVEC ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

UHa: Secteur de la zone UH à dominante d'habitat ancien avec « dents creuses »

UHb: Secteur de la zone UH à dominante habitat individuel

UHc: Secteur de la zone UH avec constructibilité limitée

UL: ZONE URBAINE A VOCATION D'ACTIVITES DE DETENTE ET DE LOISIRS, D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

ULm: Secteur de la zone UL à vocation de sports et loisirs

UZ: ZONE URBAINE A VOCATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES CORRESPONDANT AU PARC D'ACTIVITES DE LA CORRESPONDANCE (ZAC)

AU: ZONE A URBANISER « FERMEE »

AUc: Vocation dominante habitat, équipements, services

AUL: Vocation activités de tourisme et de loisirs

AUm: Vocation mixte habitat / activités économiques

AUz: Vocation dominante activités commerces, services équipements et services d'intérêt collectif (La Correspondance)

AUe: Vocation dominante activités (artisanat, services...)

AUo: ZONE A URBANISER « OUVERTE »

AUo: Vocation dominante habitat

1AUeh et 1AUemh: urbanisable sous forme d'une opération d'ensemble

2AUoh: urbanisable au fur et à mesure de la réalisation des équipements

AUoL: Vocation dominante activités économiques

1AUeL: Vocation dominante artisanat services, urbanisable sous d'une opération d'ensemble (Quartier Les Cures)

2AUoL: Vocation dominante commerces, artisanat services, urbanisable sous forme d'une opération d'ensemble (Quartier Beauregard, façade RN 532)

3AUeC: Vocation dominante commerces, artisanat, services, urbanisable au fur et à mesure de la réalisation des équipements(Quartier Beauregard zone BPE)

ZONES AGRICOLES

A: **ZONE AGRICOLE**

Ap: Zone agricole "protection renforcée"

Ae: Zone agricole gestion d'activités existantes Ac: Zone agricole "camping"

ZONES NATURELLES

N: **ZONE D'ESPACES A CARACTERE NATUREL OU FORESTIER**

Na: Zone naturelle sensible d'intérêt écologique et de protection de la biodiversité

NJ: Zone naturelle "jardins potagers"

NL: Zone naturelle de loisirs

Ne: Zone naturelle gestion d'activités existantes

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE DE CHATEAUNEUF SUR ISERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

REGLEMENT GRAPHIQUE
Pièce 4.2 **EST**
échelle 1/7500

Approbation : délibération du conseil municipal du 16/12/2011
Modification n°1 : délibération du conseil municipal du 14/12/2012
Mise à jour n°3 par arrêté du maire du 25/06/2015
Modification n°2 : délibération du conseil municipal du 13/07/2016
Modification n°3 : délibération du conseil municipal du 19/12/2016
Modification n°4 : délibération du conseil municipal du 19/07/2017
Modification n°5 : délibération du conseil municipal du 01/02/2019
Modification n°6 : délibération du conseil municipal du 24/01/2022

DECAUVILLE Jean - Urbaniste - Les Fourches et Martinelles, 26150 DIE

BLANCHET Pascale - Urbaniste - 3 rue Sergent Blandan, 26500 BOURG LES VALENCE

ARNOUX Sylvain - Architecte Infographiste - Le Village, 26190 SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS

Modifications 3, 4, 5 et 6 : **BEAUR** - Urbanistes - 10 rue Condorcet - 26100 ROMANS

dossier n° 5121 YEC / Date : Août 2007